

Abstract - Groupe n°22

La préoccupation partagée, une prise en charge plus efficace des jeunes victimes de harcèlement scolaire ?

Menoud Léna, Rigby Jonathan, Rossel Camille, Söylemez Nadin, Tréand Basile

*Le féminin neutre est utilisé dans ce travail pour des raisons de facilité de lecture, cela se veut néanmoins inclusif.

Introduction

Intégrer les intimidatrices dans la résolution des situations de harcèlement-intimidation entre élèves plutôt que de les sanctionner ? C'est le fondement de la méthode dite de préoccupation partagée (MPP), qui a été introduite en 2015 dans le canton de Vaud, que nous abordons dans ce travail. Ce dernier porte sur la perception de diverses intervenantes de cette méthode et de son effet potentiel sur la santé mentale des élèves cibles de harcèlement.

Il est bien documenté que le harcèlement-intimidation entre élèves augmente le risque de suicidalité chez les adolescentes (1). En Suisse, en 2018, environ 13% de jeunes de 15 ans admettaient avoir subi des moqueries plusieurs fois par mois au cours des douze derniers mois (2). Par ailleurs, la littérature admet que le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 10-14 ans et la première chez les 15-19 ans en 2019, en Suisse (3). Une enquête a été conduite dans le canton de Vaud, en juin 2020, et a conclu à une amélioration de 88% des situations d'intimidation suite à l'application de cette méthode, ainsi qu'à une satisfaction de 98% des équipes MPP(4).

La littérature ne donne que peu d'informations sur les effets de la MPP sur la santé mentale et le décrochage scolaire des élèves-cibles. Les idées suicidaires n'ont jamais été utilisées comme indicateur de l'efficacité d'une méthode d'intervention. Aucune étude n'a démontré un lien causal entre une amélioration d'un cas de harcèlement et la santé mentale/suicidalité de l'élève cible.

C'est pourquoi, nous nous sommes intéressées à la question de recherche suivante : Quel est l'impact perçu par la communauté scolaire de la méthode de préoccupation partagée sur les idées suicidaires associées au harcèlement chez les adolescentes ?

Méthode

Durant le mois de juin 2022, dix rencontres ont été effectuées avec un panel de participantes comprenant professeures d'école secondaire, médiatrice scolaire, doyenne, psychologue scolaire, pédiatre, infirmière scolaire, responsables de la politique vaudoise dans la santé des adolescentes ainsi qu'une membre d'une association vaudoise impliquée dans le domaine. À travers ces entretiens, l'expérience des intervenantes sur la MPP ainsi que sur les autres mesures de prise en charge du harcèlement-intimidation a été sondée. Nous nous sommes particulièrement intéressées à comprendre l'efficacité perçue des mesures d'intervention préconisées dans le canton de Vaud sur la santé mentale des adolescentes âgées entre 10 et 16 ans. Diverses thématiques ont été parcourues telles que : les conséquences sur l'élève-cible, les qualités et limites de la MPP, son application et les améliorations souhaitées dans la prise en charge du harcèlement. Nous avons également questionné le lien perçu entre le fonctionnement de la MPP et la diminution des idéations suicidaires.

Résultats

"Les conséquences du harcèlement sur les élèves sont très destructrices" (pédiatre). En effet, La plupart des intervenantes évoquent comme conséquences du harcèlement-intimidation un décrochage scolaire (baisse de résultats et absentéisme) ainsi que des conséquences sur la santé mentale. La crise suicidaire a été mentionnée par la majorité. Certaines d'entre elles citent des conséquences sur la santé physique (obésité, troubles fonctionnels, troubles alimentaires, céphalées, fatigue). "Ces enfants qui ne vont pas bien perdent souvent pied à plusieurs niveaux" (médiatrice).

La sanction des élèves intimidatrices est évoquée par la majorité de nos intervenantes, et elles sont unanimes pour affirmer leur contre-productivité. "Le fait d'aller confronter, ça [ne] permettait pas cette empathie qu'on fait justement émerger chez les enfants [dans une intervention MPP]" (professeure). La médiation, évoquée par certaines personnes, ne les convainc pas. "On traitait ces situations comme si c'était un conflit, mais le harcèlement est une situation asymétrique" (psychologue). Ces interventions existant avant 2015 n'amélioraient pas la situation de manière satisfaisante, c'est pourquoi l'une d'elle déclare que "le monde politique a eu la conviction ou le devoir ou les deux de mettre en place un plan d'actions" (responsable politique). Depuis l'introduction de la MPP en 2015, la majorité des participantes admet que cela a permis de visibiliser le problème qu'est le harcèlement-intimidation.

La méthode de préoccupation partagée est considérée par presque toutes les participantes comme une intervention qui fonctionne dans le plus grand nombre de situations. Elles affirment également qu'elle renforce l'empathie et les compétences psychosociales des intimidatrices et qu'elle introduit l'idée que tout le monde peut changer sa posture. "Cette manière-là nous paraît intéressante car elle est bienveillante, n'est pas stigmatisante. D'ailleurs on n'utilise pas les termes harceleur.euse et victime" (responsable politique). D'après la plupart de nos participantes, la MPP a un impact positif sur l'élève cible lorsque le harcèlement s'arrête. La majorité souligne qu'il faut prendre en charge l'élève-cible en complément à la MPP. Certaines remarquent qu'il est difficile d'établir un lien causal entre la résolution d'une situation de harcèlement-intimidation et l'amélioration de la santé mentale de la cible, dû à un aspect multifactoriel.

La plupart de nos participantes s'accordent pour dire que l'application de la MPP est encore laissée au choix des directrices et des écoles dans le canton. "Ce n'est pas encore assez généralisé, il n'y a pas encore assez de pression sur les écoles et les directeurs" (membre d'association). La plupart pense tout de même que la MPP se répand de plus en plus dans les écoles.

Cependant, la plupart des intervenantes font remarquer que la MPP ne fonctionne pas dans tous les contextes. Certaines relèvent le fait qu'elle ne s'applique pas lorsque la cible présente un risque suicidaire élevé. L'application de la MPP montre également des limites dans le canton de Vaud. En effet, selon la majorité des participantes, elle est applicable mais ce sont les moyens que l'on veut y mettre qui vont déterminer l'efficacité de celle-ci. "Je déplore qu'elle ne soit pas mise en place, plus qu'elle ne fonctionne pas" (membre d'association). Les différents points soulevés qui peuvent rendre la méthode difficilement applicable sont : les lacunes dans la prévention sur le climat scolaire en général, l'importance des efforts à fournir de la part de l'équipe MPP, le manque de rigueur avec la méthode, le manque de leadership, l'insuffisance du nombre de professionnelles formées à la méthode par école. Une autre limitation de la MPP est que toutes les situations de harcèlement-intimidation entre élèves ne sont pas détectées. "Les cas [de harcèlement] que l'on détecte, c'est la pointe de l'iceberg" (pédiatre).

La plupart des intervenantes pensent qu'il faut améliorer la légitimation par les adultes encadrants des conséquences du harcèlement sur les élèves. Elles pensent également que le climat scolaire devrait être amélioré dans son ensemble. Une majorité soutient que l'accent devrait être mis tôt sur l'apprentissage de compétences socio-émotionnelles chez les enfants, en guise de prévention primordiale du harcèlement-intimidation. "[...] Il faut faire dès l'enfantine, ce travail sur le respect. Moi j'adorerais avoir une période horaire où on parle des émotions et des différences en classe" (professeure). Certaines intervenantes insistent sur l'importance de la collaboration interprofessionnelle dans la détection et la prise en charge du harcèlement-intimidation.

Discussion

L'analyse de la perception de nos participantes permet de conclure que la MPP est reconnue comme efficace pour apaiser une situation qui entraîne de la souffrance chez une élève-cible. La MPP est perçue comme prometteuse au regard des pratiques antécédentes fondées principalement sur la dénonciation-sanction, mais elle ne prend pas spécifiquement en charge les souffrances de la cible. Nous n'avons pas été en mesure de documenter un lien perçu entre la résolution d'une situation et la diminution des idées suicidaires, car peu de nos intervenantes ont rapporté avoir été confrontées directement avec une situation d'idéation suicidaire.

La littérature (4) informe d'une satisfaction de la communauté scolaire sur la MPP, ce que confirment nos résultats. Notre étude complémente ce constat grâce à deux recommandations : en premier lieu, l'implémentation de la MPP doit se poursuivre, car elle est bien acceptée dans les établissements qui ont déjà fait l'expérience de sa mise en œuvre. En second lieu, la MPP doit être couplée avec un renforcement de la détection et du traitement de la souffrance des élèves cibles, car la MPP n'adresse pas à elle seule cette composante.

Références

1. Van Geel M, Vedder P, Tanilon J. Relationship between peer victimization, cyberbullying, and suicide in children and adolescents: a meta-analysis. *JAMA Pediatr.* 2014 May;168(5):435-42. doi: 10.1001/jamapediatrics.2013.4143. PMID: 24615300.
2. Consortium PISA.ch (2019). PISA 2018 : Les élèves de Suisse en comparaison internationale. Berne et Genève : SEFRI/CDIP et Consortium PISA.ch
3. WHO.int. Global Health Estimate. Top 10 causes of death in Switzerland for both sexes aged 10 to 14 years (2019). <https://www.who.int/data/gho/data/themes/mortality-and-global-health-estimates/ghe-leading-causes-of-death>
4. Harcèlement-intimidation et violences entre élèves. Etat de Vaud, site officiel. <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>

Mots clés

Adolescents ; harcèlement ; suicide ; école ; Vaud ; Pikas ; préoccupation partagée.

Lausanne, le 4 juillet 2022.



LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE, UNE PRISE EN CHARGE PLUS EFFICACE DES JEUNES VICTIMES DE HARÇÈLEMENT SCOLAIRE ?

Menoud Léna, Rigby Jonathan, Rossel Camille, Söylemez Nadin, Tréand Basile



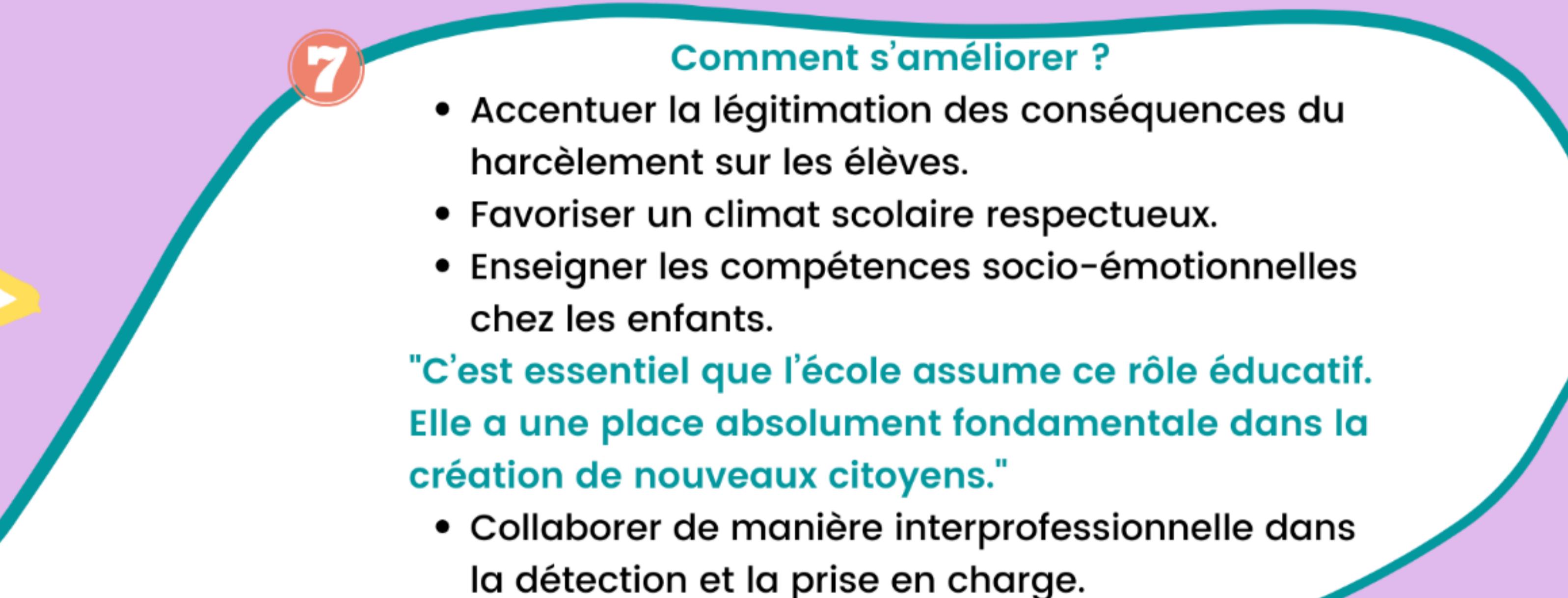
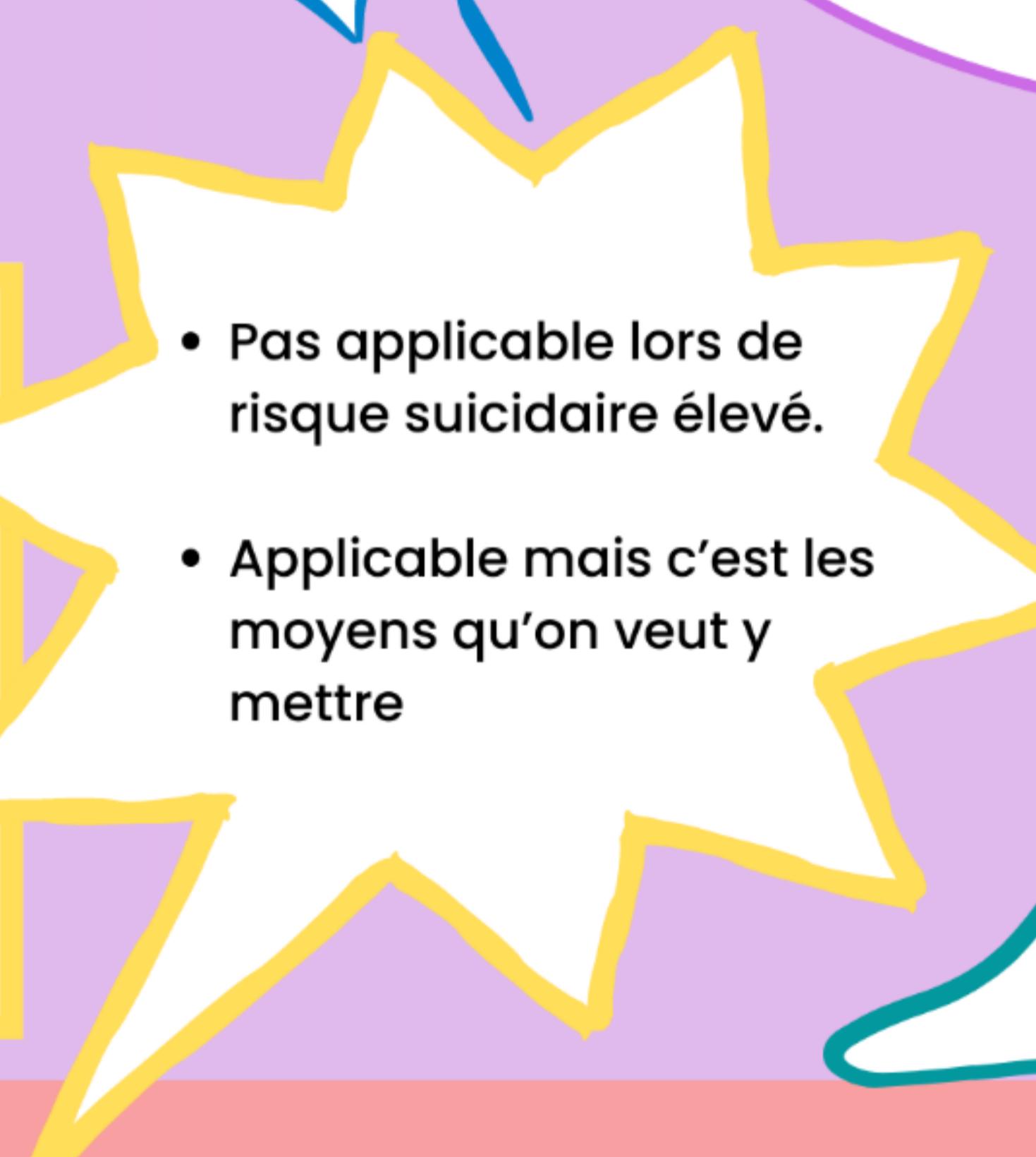
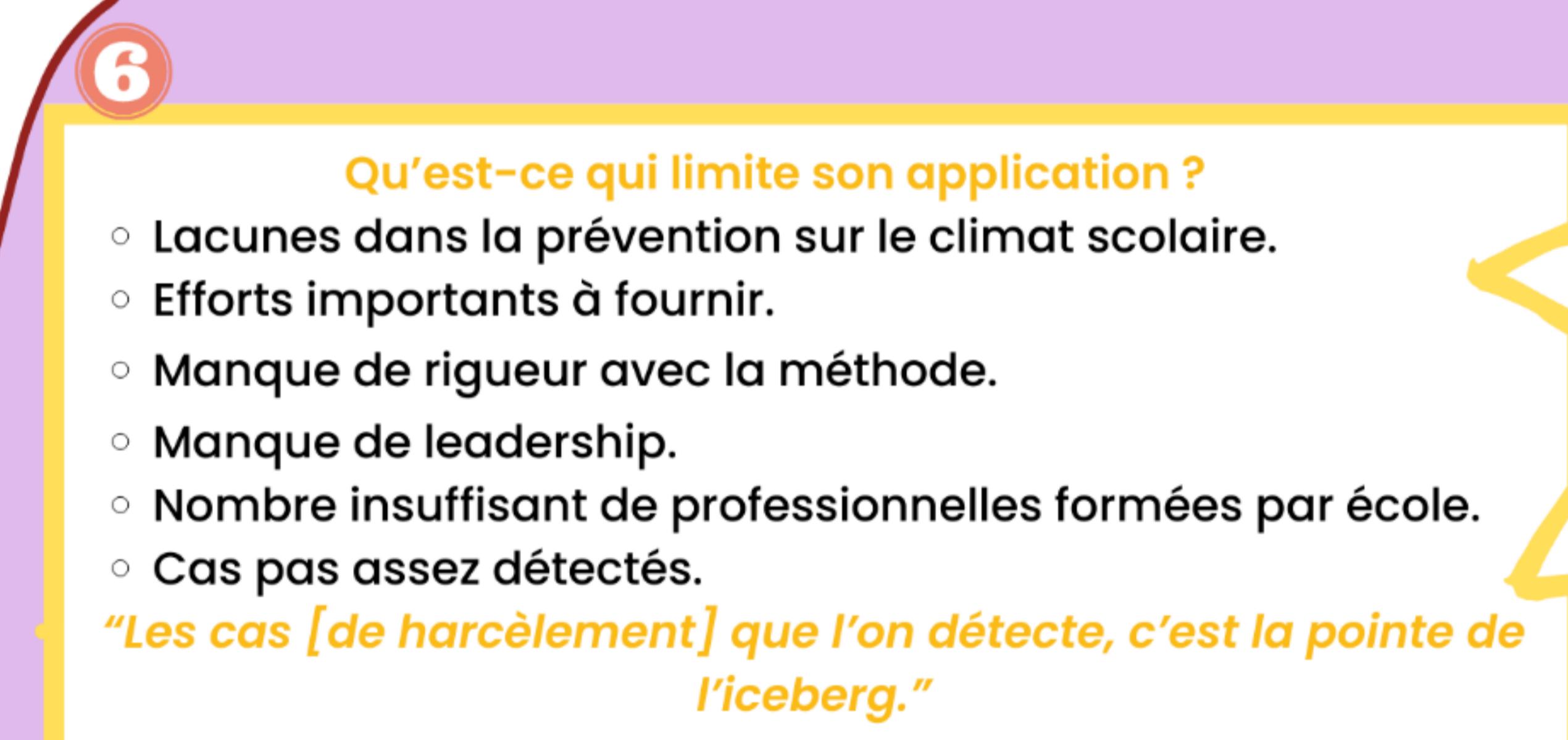
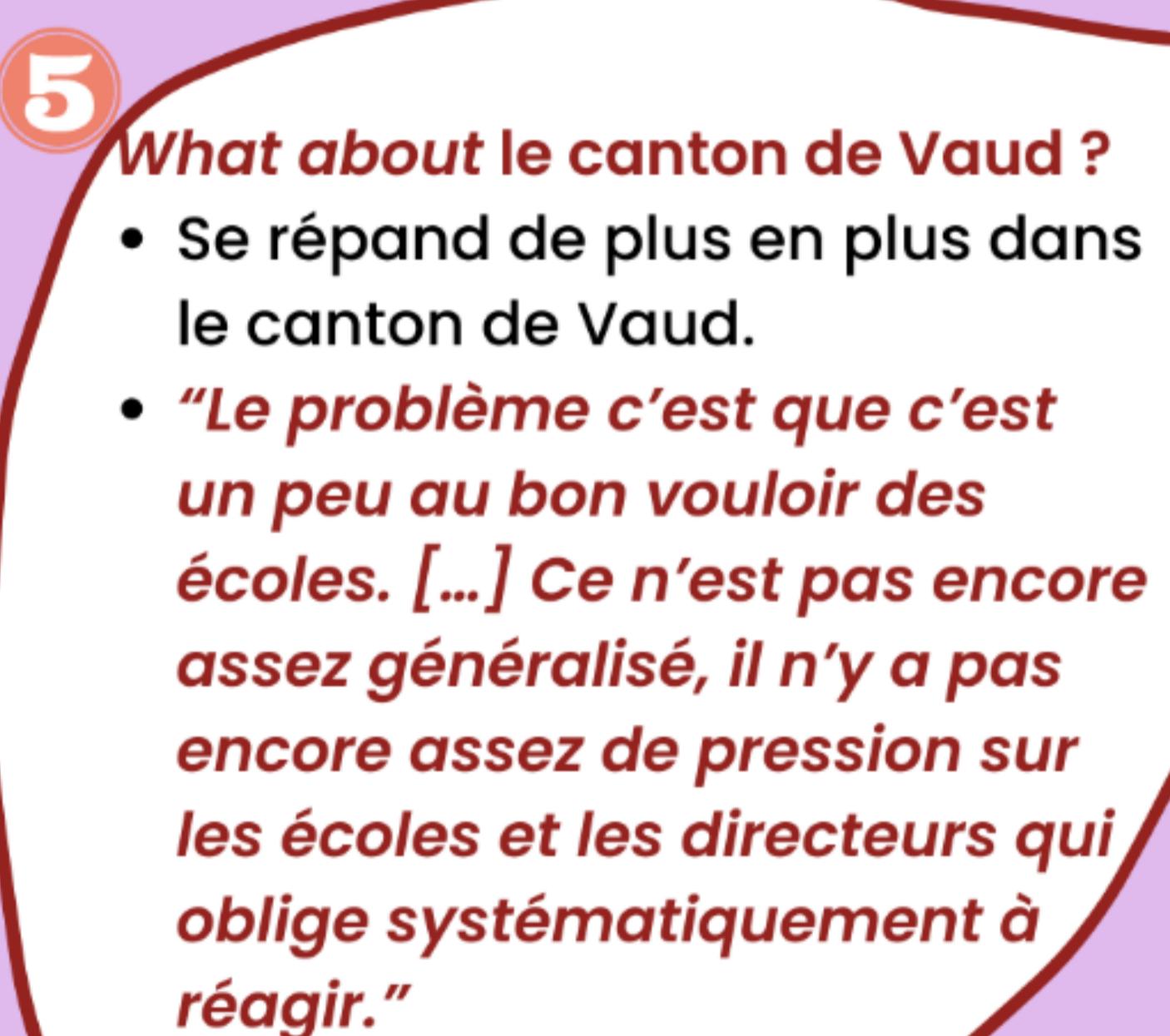
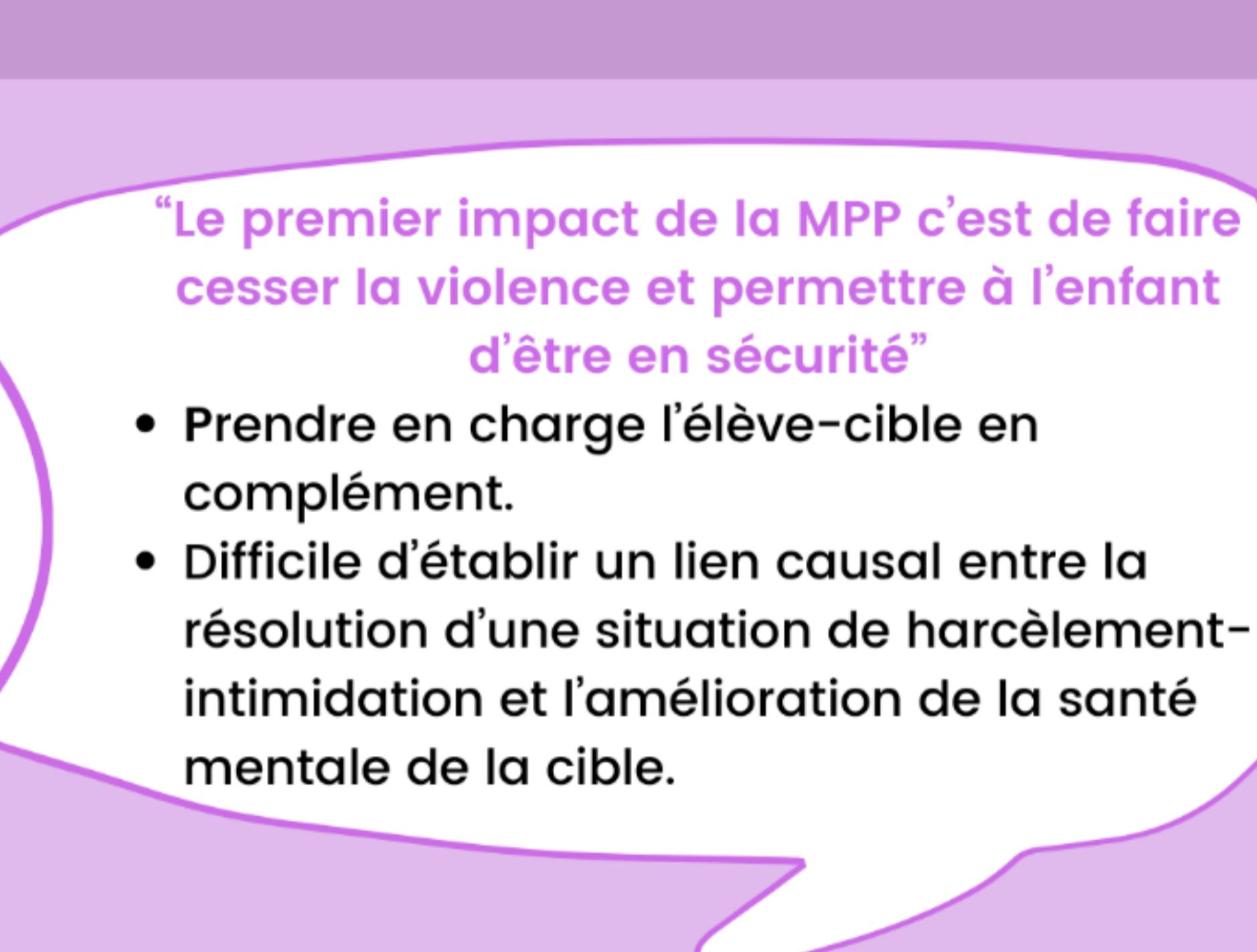
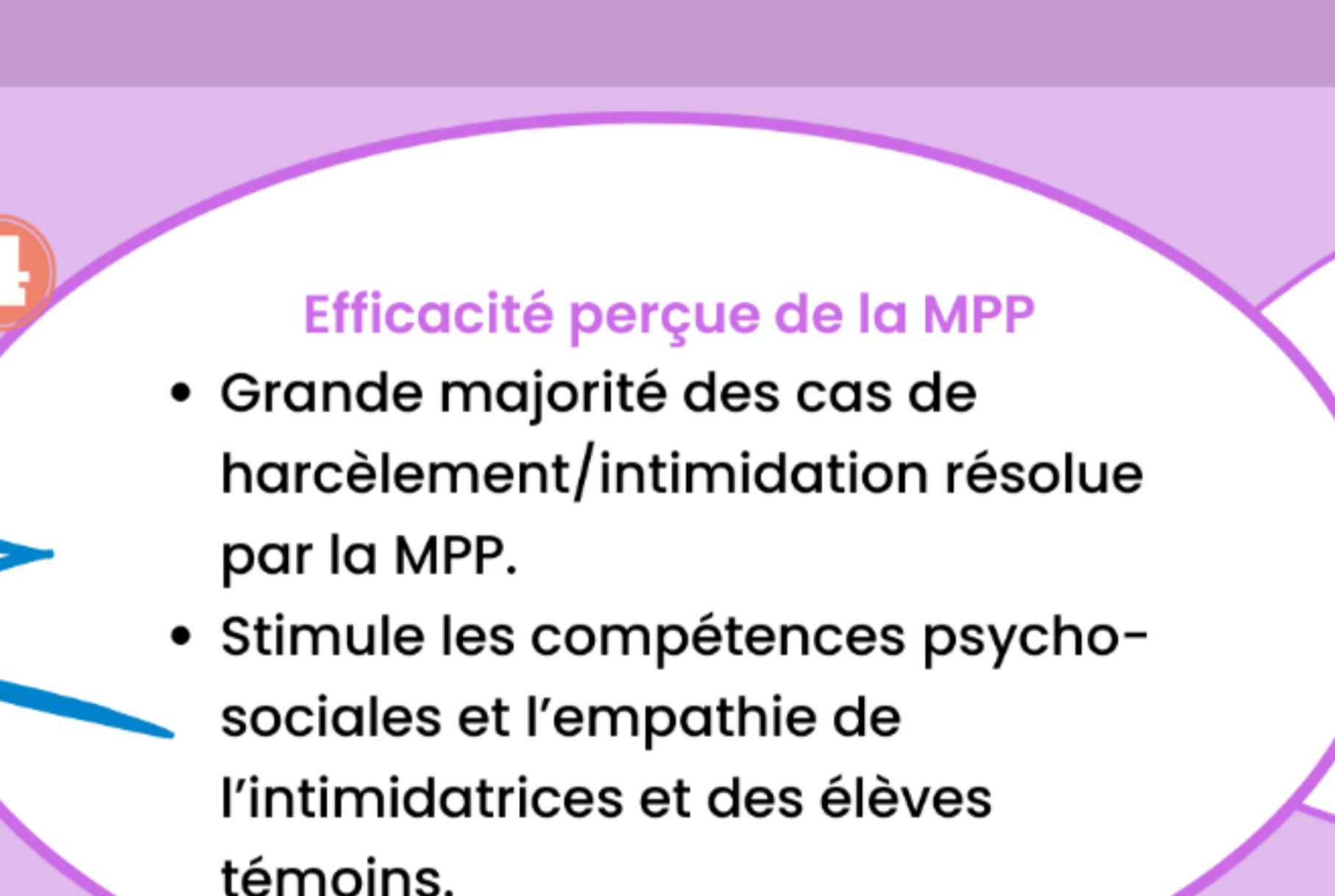
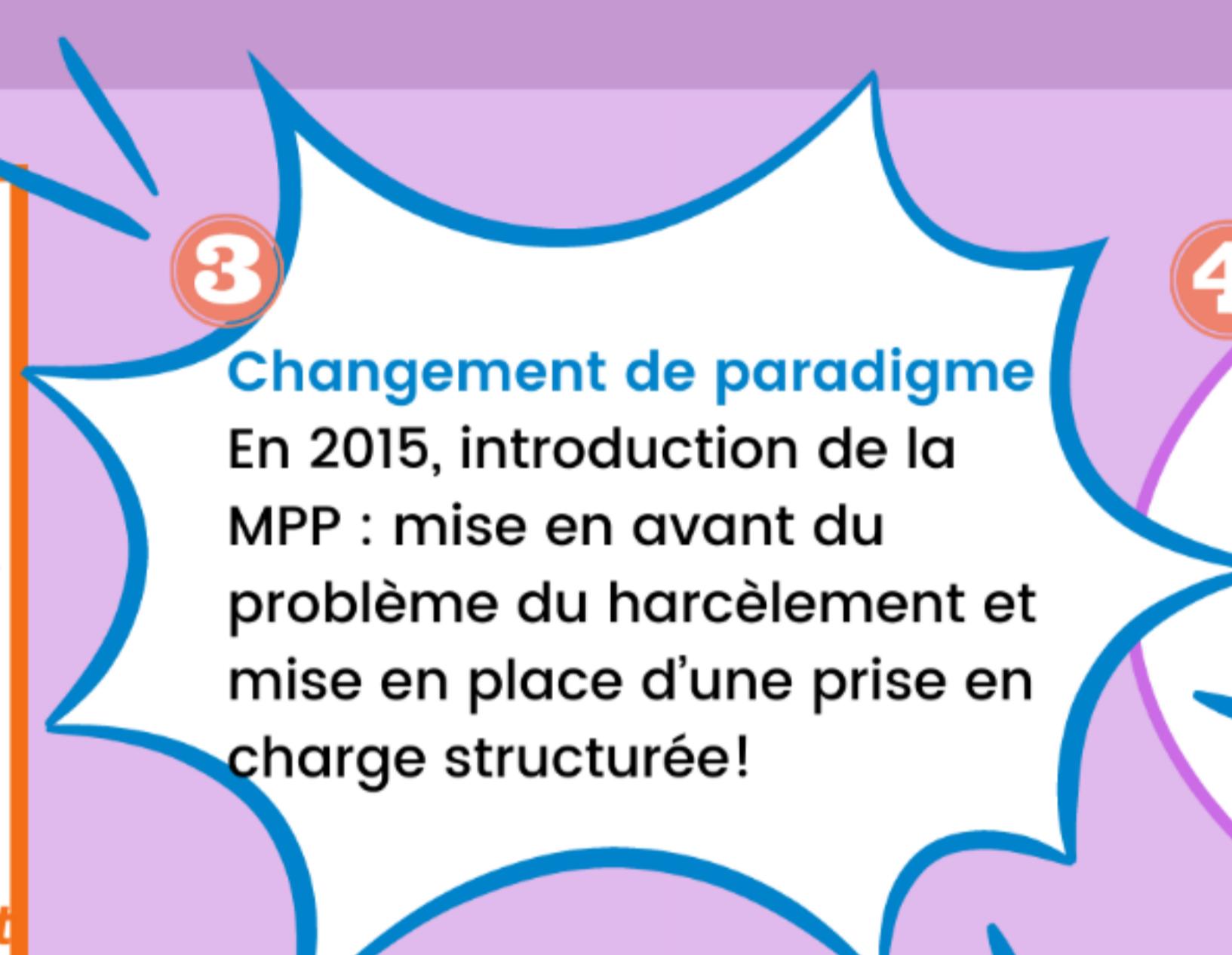
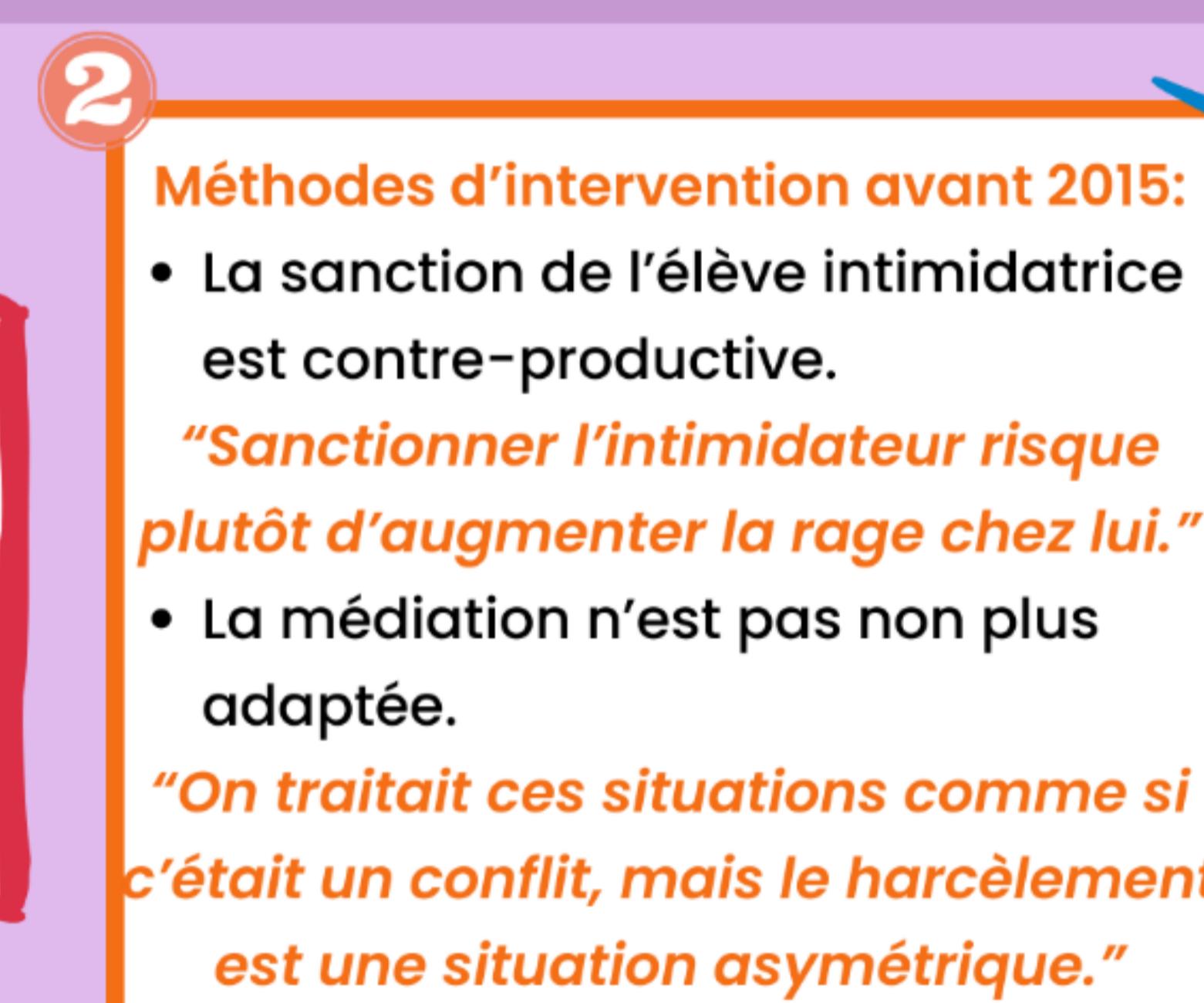
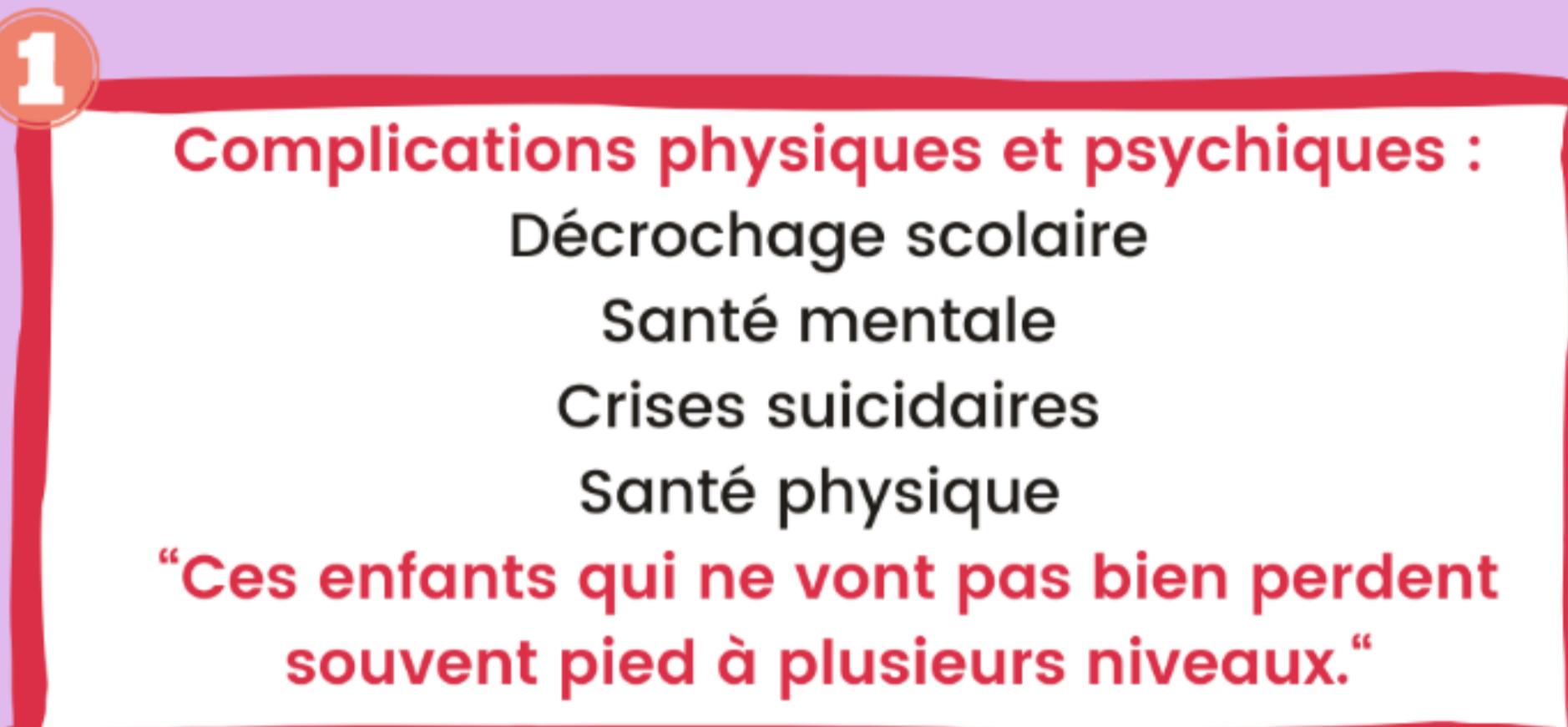
La Méthode de Préoccupation Partagée:
Méthode d'intervention non-blâmante dans le traitement du harcèlement-intimidation qui vise à briser l'effet de groupe au travers d'entretiens individuels avec les élèves intimidatrices présumées.

Introduction :

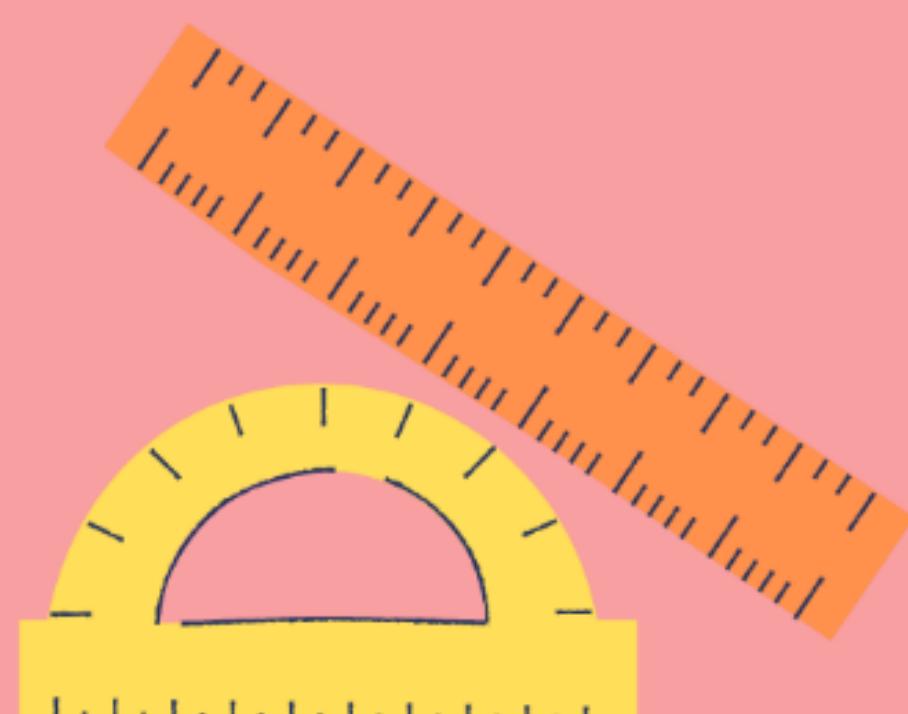
Quel est l'impact perçu par la communauté scolaire de la méthode dite de préoccupation partagée sur les idées suicidaires associées au harcèlement chez les adolescentes ?

La Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) a été introduite en 2015 dans le canton de Vaud. Notre travail porte sur la perception de diverses intervenantes de cette méthode et de son effet potentiel sur la santé mentale et le décrochage scolaire des élèves cibles de harcèlement.

Résultats :



Discussion et conclusion :



- MPP reconnue comme efficace pour apaiser une situation qui entraîne de la souffrance chez une élève-cible.
- Perçue comme prometteuse au regard des pratiques antécédentes, mais ne prend pas spécifiquement en charge les souffrances de la cible.
- Pas en mesure de documenter un lien perçu entre la résolution d'une situation de harcèlement-intimidation et la diminution des idées suicidaires.
- Satisfaction de la communauté scolaire sur la MPP (littérature), nos résultats le confirment.

- Recommandations :**
- Implémentation de la MPP doit se poursuivre.
 - MPP doit être couplée avec un renforcement de la détection et du traitement de la souffrance des élèves cibles.

Remerciements :
Nos plus sincères remerciements à notre tuteur, Olivier Simon ainsi qu'à l'ensemble des personnes interviewées pour leur précieuse collaboration.

Contacts :
nadin.söylemez@unil.ch,
camille.rossel@unil.ch,
lena.menoud@unil.ch,
basile.treand@unil.ch,
jonathan.rigby@unil.ch

Références :
1. Van Geel M, Vedder P, Tanilon J. Relationship between peer victimization, cyberbullying, and suicide in children and adolescents: a meta-analysis. *JAMA Pediatr.* 2014 May;168(5):435-42. doi: 10.1001/jamapediatrics.2013.4143. PMID: 24615300.
2. Consortium for School Health (2019). PISA 2018: Les élèves de Suisse en comparaison internationale. Berne et Genève: CERI/CDIP et Coopération PISA.
3. WHO Int. Global Health Estimates: Top 10 causes of death in Switzerland for both sexes aged 10 to 14 years (2019). <https://www.who.int/teams/mortality-and-global-health-estimates/ghe-leading-causes-of-death>
4. Harcèlement-intimidation et violences entre élèves. Etat de Vaud, site officiel. <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves>